

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 8 (1923)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

CONVOCAATION

à la XX^{me} Assemblée générale ordinaire, lundi 23 avril, à 11 heures du matin, salle du Grand Conseil, Bâle.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du Président.
2. Election du bureau de l'Assemblée.
3. Présentation du compte annuel et bilan de la Caisse centrale pour 1922.
4. Répartition du bénéfice annuel et décharge de sa gestion à l'administration.
5. Exposé de la Direction sur le projet de fonds de secours pour pertes éventuelles.
6. Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.
7. Discussion générale.

St Gall, 15 mars 1923.

Le Comité de Direction de l'Union.

Avis

Des chambres d'hôtel, à des conditions de prix raisonnables seront réservées, sur leur demande, à MM. les délégués arrivant à Bâle le 22 avril. Ceux d'entre eux qui désireraient en profiter devront en aviser le Bureau central de l'Union à St-Gall jusqu'au mardi 10 avril prochain, au plus tard.

Pour la même date on voudra bien nous indiquer le nombre exact des participants à l'assemblée générale pour que nous puissions leur adresser les cartes d'entrée à la foire d'échantillons donnant droit aux réductions de taxes sur les chemins de fer.

Des renseignements plus complets seront donnés par les Caisses locales, lesquelles ont reçu des programmes détaillés.

Pour l'Assemblée générale de 1923

Tandis que l'an dernier, nous recevions l'hospitalité de l'antique cité des bords de la Sarine, la Direction de l'Union pour l'assemblée générale de cette année, a porté son choix sur Bâle, porte d'entrée du N.-O. de la Suisse.

Cette décision lui était dictée, tout d'abord par le désir de témoigner sa sympathie à la petite mais vaillante cohorte de vieilles et fidèles Caisses, membres de l'Union suisse, et ayant toujours pris le plus vif intérêt à son développement, qui s'échelonnent le long de la vallée de la Birse, puis aussi dans le but de donner à MM. les délégués l'occasion de faire une visite à la foire suisse d'échantillons ouverte à Bâle à ce moment. Fournir une petite compensation aux hommes dévoués, chargés par nos Caisses de les représenter à nos assises annuelles, et qui durant toute l'année, et souvent depuis des années, veillent avec zèle au progrès et au développement normal des institutions Raiffeisen dans leurs diverses localités, et avec le plaisir d'un voyage leur faire connaître de nouvelles contrées de notre chère patrie: tels furent les motifs qui inspirèrent le choix des Comités centraux.

On doit saisir avec empressement, et plus spécialement dans les périodes de crise comme celle que nous traversons, toutes les occasions permettant à des citoyens de conditions économiques et sociales diverses, d'arriver à une compréhension plus exacte de leurs besoins mutuels. La foire d'échantillons a la noble ambition de montrer au peuple suisse ce que peuvent faire son industrie et ses métiers. Une visite dans ses comptoirs permet d'apprécier les efforts tentés pour lutter tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur contre la concurrence étrangère et de maintenir les positions acquises. L'industrie et

l'agriculture se doivent un mutuel appui ; les opposer l'une à l'autre est l'œuvre de mauvais bergers contre laquelle il importe de réagir en saisissant toutes les occasions d'affirmer l'esprit de solidarité dont nos Caisses de crédit sont les champions les plus autorisés.

Bâle, dont l'origine remonte plus haut que l'époque romaine, offre elle-même de nombreux sujets d'intérêt à tout visiteur attentif. Son industrie arrivée à un haut degré de développement, ses écoles renommées et ses diverses institutions d'éducation, tant privées qu'officielles, l'importance de son commerce, la placent au premier rang des villes suisses. On ne manquera pas de visiter quelques-uns de ses monuments et de ses édifices les plus remarquables : la cathédrale, le Musée, un magnifique hôtel de ville ; des statues remarquables telle que celle rappelant la bataille de St-Jacques sur la Birse, etc.

Le dimanche 22 avril au soir aura lieu une réunion familière donnant aux délégués arrivés à Bâle dans la journée l'occasion de renouer connaissance. Dans la journée du lundi des guides bénévoles feront les honneurs de leur ville et de ses curiosités à tous ceux qui voudront profiter de leur complaisance.

La séance elle-même aura lieu dans la salle du Grand Conseil, obligeamment mise à notre disposition. D'autre part, la Direction de la Foire nous accorde certaines faveurs, entre autre un local pour le dîner en commun traditionnel.

L'ordre du jour comprend, en plus des objets ordinaires, un exposé sur le projet de fonds de secours renvoyé à l'étude du Comité de direction par l'assemblée générale de l'année dernière et la nomination d'un membre du Conseil de surveillance.

Le compte annuel et le bilan qui feront l'objet d'un rapport explicatif permettront aux délégués d'apprécier la marche de l'Union et son développement pendant l'exercice 1922. Le nombre des Caisses affiliées au faisceau national était de 318 à la fin de l'année écoulée. Quoique les Caisses locales n'aient pas encore toutes adressé leurs comptes annuels au Bureau central, nous pouvons inférer des données que nous possédons déjà que les capitaux investis au 31 décembre dans nos sections dépassent 120 millions. La Caisse centrale elle-même accuse un bilan de 12,8 millions pour un roulement de 220 millions. L'institution due à l'initiative du vénéré Curé Tralier est allée se développant sans cesse, ren-

dant aux Caisses affiliées des services toujours plus appréciés et contribuant à leur progrès soit qu'elle mette à leur disposition des fonds nécessaires à leur activité, et qu'il n'est pas possible de trouver dans le rayon local, soit qu'elle s'offre à utiliser le surplus des disponibilités à des conditions tout particulièrement avantageuses.

Quant au projet de fonds de secours, il a paru au Comité de Direction sur la foi des renseignements qui lui sont parvenus tant des Caisses allemandes que de celles de la Suisse occidentale que l'opinion générale n'était pas favorable à la proposition de la Caisse de Bière. De divers côtés on a émis la crainte que la création de ce fonds spécial ne paraisse comme un oreiller de paresse et qu'il ne porte préjudice à la bonne administration des Caisses en endormant la vigilance des organes de surveillance. Dans ces circonstances et en présence de l'opposition au dit projet du représentant des Caisses vaudoises dans le Comité de direction il a été décidé de ne pas présenter de nouvelles propositions mais de se borner à exposer la situation, telle que nous venons de la rappeler.

Il s'agira enfin de remplacer au Conseil de surveillance le regretté J. Ochsner, d'Einsiedeln, qui représentait la Suisse centrale dans nos Conseils suprêmes.

C'est ainsi que nos délégués ont en perspective quelques heures de travail sérieux et de bienfaisant délassement. Le mouvement Raiffeisen suisse n'a pas l'ambition de porter remède à la misère économique dont souffre le monde entier. Nos Caisses n'ont pas voix au chapitre dans les congrès internationaux et elles n'ont aucune influence sur la situation politique présente. Mais en se développant peu à peu et en étendant leur cercle d'action au sein de notre peuple, en faisant pénétrer l'esprit et le sens de la solidarité dans nos campagnes et en fortifiant les classes moyennes, elles permettent à plusieurs d'affronter avec plus de courage, avec plus de chances de succès le rude combat pour l'existence.

Parvenue à la fin de sa 2^e décennie, l'Union des Caisses de crédit Raiffeisen suisse affirmera sa vitalité et sa foi dans l'avenir de sa cause dans son assemblée générale de ce printemps.

Que tous ceux qui le peuvent se donnent donc rendez-vous à Bâle, le 22/23 avril pour la 20^{me} assemblée générale de notre association.

La Prévoyance dans le Crédit et le Fonds de secours

Depuis l'assemblée de Fribourg, le projet de fonds de secours a beaucoup occupé les esprits de tous ceux qui s'intéressent aux Caisses Raiffeisen et les initiateurs ont suivi avec attention et en silence tout ce qui a été dit sur ce sujet.

La Caisse de Bière est heureuse de constater que, loin d'être enterrée à Fribourg, la question a provoqué des échanges de vue et des réflexions intéressantes dans le « Messenger Raiffeisen », tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande.

Je me permettrai seulement de relever quelques points des articles parus et d'en tirer des conclusions générales.

Dans le Messenger de décembre, M. Mounoud pense qu'on a eu « tort de paraître vouloir enlever le morceau ». La Caisse de Bière n'a jamais eu cette intention. Elle n'y avait aucun intérêt, et aucune raison, même d'amour-propre, ne la poussait à faire passer sa proposition immédiatement. L'idée de la solidarité entre les Caisses de toute la Suisse a été soulevée au sein de notre comité ; elle nous a paru très intéressante et nous l'avons étudiée de plus près en cherchant de quelle manière on pourrait pratiquement réaliser cette solidarité. Après examen nous avons conclu qu'elle était réalisable par la création d'un fonds de secours ou de prévoyance (peu importe l'étiquette) géré par l'Union Suisse. Notre proposition, concernant donc toutes les Caisses suisses, devait être soumise à l'assemblée générale et nous l'avons envoyée aux Comités centraux dans les délais prévus par les statuts de l'Union. Par ce fait nous croyions seulement demander à l'Union le droit de faire une proposition à l'assemblée de Fribourg et nous pensions simplement y présenter notre idée. Celle-ci l'aurait alors considérée comme digne ou non d'être étudiée plus à fond par les Comités centraux ou par une commission spéciale qui aurait rapporté en 1923. Rien ne pressait. Mais l'Union, au reçu de notre proposition, l'a trouvée intéressante. Elle a immédiatement nommé une commission, dont nous ne fîmes pas partie, qui est entrée en plein dans notre idée de solidarité et a mis sur pied le projet imprimé qui a été envoyé à chaque Caisse. Lorsque nous avons reçu cet opuscule nous avons été à la fois très surpris et très flattés : très surpris parce que nous avions l'impression qu'on allait trop vite en besogne et que

notre Caisse se trouvait dans une situation fautive à l'égard du Groupe vaudois qui ne savait rien ; très flattés parce que notre proposition était si bien agréée par l'Union suisse.

Nous sommes trop reconnaissants envers les Comités et le Bureau de l'Union pour tout le travail qu'ils fournissent, pour leur inlassable dévouement et pour les inestimables services qu'ils rendent aux Caisses pour leur en vouloir d'avoir agi avec trop d'empressement et de zèle dans cette affaire. L'idée a paru excellente à l'Union ; elle a donc pensé bien faire en voulant la réaliser au plus tôt dans l'intérêt général des Caisses Raiffeisen en Suisse.

Cet excès de zèle est la seule cause de l'accueil fait à notre proposition par l'assemblée de Fribourg. Les Comités centraux en ont été un peu froissés, cela se comprend. Ils s'attendaient à voir notre proposition acceptée avec enthousiasme mais les délégués ont estimé qu'ils n'avaient pas assez réfléchi et ne pouvaient se prononcer cette année sur la question. Ce résultat n'impliquait pas le moins du monde la disgrâce des organes de l'Union auxquels la plus absolue confiance est acquise à juste titre. D'ailleurs nous n'avons entendu à Fribourg aucun argument contre le principe de solidarité entre les Caisses ; au contraire chaque orateur a approuvé le principe, la plupart demandant le simple ajournement pour réflexion. L'auteur de l'article du « Raiffeisenbote » de septembre 1922 peut donc se rassurer complètement.

En outre la preuve en est que la plupart des groupements cantonaux se sont prononcés en faveur du projet, que dans le « Messenger », soit M. Mounoud soit M. Raemy se rallient au principe et estiment que la solidarité qui unit entre eux les membres d'une Caisse doit aussi être étendue entre toutes les Caisses de la Suisse.

Pour nous donc l'adoption du principe à la base du projet ne fait plus de doute. Les arguments en sa faveur affluent et aux nôtres et à ceux de l'Union viennent s'ajouter ceux énoncés dans les articles de M. Mounoud et de M. V. Raemy.

Restent l'application et la réalisation de la solidarité entre les Caisses soit l'alimentation et les prestations du fonds de prévoyance. Dans ce domaine tous sont d'accord pour alimenter le fonds par un prélèvement sur l'intérêt des parts d'affaires versées à la Caisse centrale. M. Raemy nous paraît avoir une idée fort heureuse en y

ajoutant une subvention de la Caisse centrale. Quant aux prestations, le chiffre 2 du résumé des considérations de M. V. Ræmy nous paraît très juste. La Caisse dans le malheur recevrait le 50 0/0 de la perte qu'elle ne peut couvrir ; le reste lui étant avancé à titre de prêt sans intérêts mais dont les modalités de remboursement seront fixées dans chaque cas particulier.

Au surplus, il nous semble qu'on pourrait arriver à une décision tant sur le principe que sur les détails de son application en convoquant tous ceux que la question intéresse, adversaires et partisans, à une séance spéciale qui pourrait avoir lieu le soir avant l'assemblée générale de Bâle. Cette séance, présidée par le Comité de l'Union, ne traiterait que ce sujet. Actuellement chaque Caisse a eu le temps d'étudier la question ; il ne reste qu'à provoquer le choc des diverses opinions d'où sortira la décision définitive à soumettre à l'assemblée du lendemain.

R. WEITZEL.

Notre Caisse centrale.

Le mouvement du crédit mutuel si lent à s'implanter dans notre Suisse romande s'est enfin affirmé, au cours de ces dernières années, par la fondation de nombreuses Caisses unies les unes aux autres par le lien de la Caisse centrale au sujet de laquelle nous nous permettons quelques considérations.

L'objet de notre Caisse centrale dont le siège est à St-Gall est défini par les statuts. Il consiste :

1. A veiller aux intérêts collectifs des Caisses Raiffeisen ayant la qualité de sociétaires.
2. A étudier, proposer et faire adopter toutes mesures ou réformes qui peuvent leur être utiles.
3. Etablir un régime commun de relations ou de correspondances d'ordre juridique ou bancaire.
4. A faire toutes opérations de banque susceptibles de favoriser le développement des caisses affiliées.

Notre Caisse centrale n'est pas, comme plus d'un serait tenté de le croire, un organe de centralisation, dont les Caisses sociétaires seraient en quelque sorte les filiales. C'est elle, au contraire, qui est la filiale de toutes les associations. Ni sa constitution, ni son fonctionnement ne doivent porter la moindre atteinte à l'autonomie, à l'indépendance de ces dernières, ni au caractère local qui est un des fondements essentiels de l'institution. Nos Caisses de crédit mutuel, en se

groupant entre elles, ne cherchent pas à calquer l'organisation de notre grande industrie bancaire, dont la concentration a produit, au contraire, des résultats contre lesquels elles ont pour raison d'être de réagir. La décentralisation du crédit et sa démocratisation restent plus que jamais leur mot d'ordre. C'est, au contraire, pour assurer davantage leur indépendance que la Caisse centrale a été fondée. Organe de superposition formé par l'ensemble des Caisses Raiffeisen, la Caisse centrale a pour objet unique de leur rendre les services dont la fourniture dépasse leurs propres moyens d'action ; elle est fonction de leur cohésion et de leur solidarité. C'est à ce titre qu'elle apparaît comme le couronnement logique et normal de l'organisation du crédit mutuel rural.

(A Suivre)

Communications officielles

Il est rappelé que les obligations et bons de caisse ci-après sont échus au remboursement et que nous nous chargeons, sans frais, de leur encaissement. Les caisses qui ont en main des titres de ces émissions voudront bien nous les adresser avant leur échéance.

5 o/o	canton de Thurgovie,	émission 1915,	éch. 31 mars 1923.
5 o/o	»	St-Gall	» 1918, » 14 avril 1923.
4 1/2 o/o	»	St-Gall	» 1913, » 30 avril 1923.
5 1/2 o/o	Ville de	St-Gall	» 1921, » 30 avril 1923.
3 1/2 o/o	Ville de	St-Gall	» 1903, » 31 mai 1923.

Nous rendons en outre nos lecteurs attentifs au fait que les titres ou obligations émis par les banques et qui se trouvent entre les mains de personnes privées sont parfois dénoncées au remboursement, à l'insu de leur propriétaires qui perdent ainsi l'intérêt de leur argent.

La caisse centrale reçoit en tout temps, à leur valeur du moment, des bonnes obligations de banques, dénonçables ou échues, et pourvoit à leur encaissement, ainsi que tous coupons de titres, tant indigènes qu'étrangers, au cours du jour.

Nous rappelons aussi que les comptes annuels et bilans des Caisses affiliés à l'Union doivent être envoyés à notre Bureau central avant le 31 mars, dernier délai. Les Caisses qui auraient quelque peine à balancer leurs comptes ou qui se trouveraient en face d'une difficulté quelconque qu'elles ne peuvent résoudre, doivent nous en aviser au plus tôt, de manière à nous permettre de faire paraître notre rapport annuel le plus tôt possible.

Enfin nous devons aviser les Caisses que la chose intéresse que l'on doit s'attendre à un renchérissement sensible des prix des coffres-forts. Les commandes qui nous seront transmises avant la fin de mars et pour lesquelles nous servirons volontiers d'intermédiaires, jouiront encore des prix actuels. On ne doit plus espérer revoir les conditions d'avant-guerre.

Le Bureau de l'Union.